



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00011

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Adoption du budget prévisionnel 2026 des centres d'hébergement et de réinsertion sociale Joséphine Baker et Rosa Luxemburg (budget 04)

Le CONSEIL,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les R.123-39 et suivants ; L.314-1 et suivants ; R.314-1 et suivants et R.123-39 et suivants,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 26 décembre 2019 relative au plan stratégique des centres d'hébergements du CASVP (2020-2026) ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre le CASVP et l'Etat le 22 janvier 2020, son avenant signé le 9 mars 2021, et son avenant n°2 signé le 2 décembre 2021 ;

Vu le projet d'avenant n°4 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé entre le CASVP et l'Etat proposé à l'approbation du Conseil d'Administration du 21 décembre 2022 ;

Vu le mémoire présenté par le Directrice Générale relatif à l'adoption du budget prévisionnel 2026 des centres d'hébergement et de réinsertion sociale Joséphine Baker et Rosa Luxemburg (budget 04) ;

Délibère

Le budget prévisionnel des centres d'hébergement et de réinsertion sociale Joséphine Baker et Rosa Luxemburg pour l'exercice 2026, est arrêté à la somme de 33 058 510 €.

Cette somme se répartit comme suit :

Section d'investissement 1 978 000 €

Section d'exploitation 31 080 510 €

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN

Pour la Présidente

Léa FLOCHE